

[https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/06/12/les-ports-francs-de-geneve-cavernes-d-ali-baba-des-super-riches\\_6042649\\_4500055.html?xtor=EPR-32280629-\[a-la-une\]-20200615-\[zone\\_edito\\_2\\_titre\\_9\]](https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2020/06/12/les-ports-francs-de-geneve-cavernes-d-ali-baba-des-super-riches_6042649_4500055.html?xtor=EPR-32280629-[a-la-une]-20200615-[zone_edito_2_titre_9])

## « J’y ai vu des choses extraordinaires... » : les Ports Francs de Genève, cavernes d’Ali Baba des super-riches

**Ces entrepôts stockent entre leurs murs des milliers d’antiquités et d’œuvres d’art. Un musée-bunker qui permet aux propriétaires de conserver leurs trésors en toute sécurité, et sans avoir à payer le moindre impôt...**

Par [Isabelle Mayault](#) Publié le 12 juin 2020 à 13h48, mis à jour hier à 18h21

Temps de Lecture 12 min.

Quelque part dans la périphérie sud-ouest de Genève, au bord d’une grande route jalonnée de concessionnaires automobiles et d’une enseigne McDonald’s, se dressent des hangars anonymes et gris. Si ordinaires qu’on pourrait passer devant eux des centaines de fois sans y prêter attention. Leur architecture évoque un peu la forme, les couleurs en moins, des conteneurs empilés sur les quais avant d’être chargés sur ces énormes navires qui sillonnent les océans. Bref, un triste parking d’entrepôts. On peut d’ailleurs en faire le tour sans essayer ne serait-ce qu’un regard méfiant, sans être contrôlé non plus, ni arrêté par la moindre barrière. Seule une guérite et quelques marches de béton rehaussées d’un coup de peinture jaune, qui rappelle vaguement la présence de la douane portuaire, signalent que se dresse une frontière infranchissable.

C’est ici que commence une zone franche de 150 000 mètres carrés qui, contrairement aux apparences, est ultrasécurisée. C’est ici que sont entreposés, en toute discrétion, les plus beaux objets d’art et d’antiquité du monde entier, dont la somme avoisine au total la bagatelle de 100 milliards de dollars. En temps normal, le ballet est bien huilé. Des œuvres de tous les pays vont et viennent. C’est d’ici, par exemple, qu’est parti pour [la grande exposition organisée au Centre Pompidou à l’automne 2019](#) un triptyque de Francis Bacon, propriété depuis 2008 du milliardaire russe Roman Abramovitch.

*« Je connais une richissime Genevoise qui a acheté un Bacon il y a trente ans, à 50 000 dollars. Bon, pas de chance, aujourd’hui, il en vaut des dizaines de millions... Elle me dit : “On n’ose plus ouvrir les fenêtres, on n’ose plus partir en vacances !” »  
Etienne Dumont, critique d’art*

Mais même dans un monde à l’arrêt, où les musées rouvrent lentement, où les ventes aux enchères et les foires sont annulées, le plus grand coffre-fort du monde ne tremble pas. Contrairement à leurs concurrents, les Ports Francs et Entrepôts de Genève (PFEG), détenus à 87 % par l’Etat suisse (les 13 % restants appartiennent à des actionnaires privés), affichent un taux de remplissage de près de 100 %, qui n’a pas bougé d’un iota en pleine pandémie mondiale.

Une première question vient à l'esprit : mais pourquoi enfermer des œuvres au fin fond d'un entrepôt sinistre ? Le critique d'art Etienne Dumont donne une partie de réponse en nous racontant l'anecdote suivante : « *Je connais une richissime Genevoise qui a acheté un Bacon il y a trente ans, à 50 000 dollars. Bon, pas de chance, aujourd'hui, il en vaut des dizaines de millions... Elle me dit : "On n'ose plus ouvrir les fenêtres, on n'ose plus partir en vacances !"* » Pour cette « malheureuse », louer un espace aux Ports Francs de Genève est tout indiqué. Comme elle, beaucoup de particuliers préfèrent ainsi conserver leur tableau dans un local hypersécurisé plutôt que de l'accrocher au mur du salon.

L'historienne et restauratrice d'œuvres d'art Andrea Hoffmann assure : « *C'est fermé le soir, complètement clôturé, il y a les chiens. Et le week-end, personne ne passe.* » Pour franchir la fameuse frontière, il faut un sésame : ceux qui ont l'autorisation d'y travailler entrent après - vérification de leurs empreintes digitales. Les autres doivent, depuis deux ans, arriver munis de leur passeport pour avoir une chance de pénétrer dans ces entrepôts. « *J'y ai vu des choses extraordinaires...* », glisse, mystérieux, Grégoire Debuire, commissaire-priseur pendant vingt ans, et qui fut chargé, dans les années 2010, de réaliser des inventaires pour des collectionneurs privés ou des institutions.

## **Des bureaux un peu particuliers**

« *Aujourd'hui, c'est très compliqué d'entrer sous douane, confirme Simon Studer. On scanne votre passeport, il faut avoir rendez-vous... Avant, c'était plus fluide.* » Le galeriste s'est installé au bord de la zone franche en 2009. Car c'est en territoire suisse que travaillent tous les spécialistes du secteur – transitaires, restaurateurs... Ce sont des bureaux un peu particuliers, auxquels l'on accède par des monte-charges géants, avant de cheminer dans des couloirs de béton, rappelant ceux des parkings souterrains.

La galerie Simon Studer se trouve au troisième étage. C'est un loft élégant, étonnamment chaleureux. « *Les Ports Francs ont été instaurés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque Genève importait des marchandises non dédouanées, entreposées dans un grand hangar en attendant le lundi,* raconte le galeriste. *De fil en aiguille, c'est devenu un entrepôt pour les voitures, le vin... utilisé bien au-delà des deux jours de week-end.* » Puis, « *ces zones franches se sont progressivement transformées en coffres aux trésors non imposables pour les super-riches,* poursuit le journaliste Jake Bernstein, prix Pulitzer pour son livre enquête sur les « Panama Papers », *The Laundromat* (non traduit, Picador, 2019), dans lequel il consacre un chapitre entier aux Ports Francs de Genève. *La transition de marchandises sèches aux articles de luxe s'est effectuée en parallèle de l'émergence d'une élite globalisée et mobile. Dans le passé, les mécènes donnaient leurs collections au musée de la ville où ils résidaient. (...) Aujourd'hui, les riches sont moins attachés à un seul lieu.* »

## **Une réputation sulfureuse**

Car les ports francs affichent une particularité fiscale qui a fait leur réputation à travers le monde : à condition qu'ils arrivent de l'étranger, et tant qu'ils ne quittent pas la zone franche, il est possible de stocker des biens pour une durée illimitée... sans payer d'impôts sur ces possessions. « *C'est un*

*système très utile et intelligent mais qui, malheureusement, a été dévoyé par quelques-uns* », poursuit Simon Studer.

Dévoiyé au point de valoir aux Ports Francs de Genève une réputation très sulfureuse. Pour ne citer que les scandales les plus marquants de ces vingt dernières années, on a saisi dans les Ports Francs : des fragments des [bouddhas de Bamiyan d'Afghanistan \(saccagés par les talibans\)](#), des momies égyptiennes issues de fouilles illégales, des morceaux d'un tableau du Titien censé avoir brûlé à Venise en 1967... En 2015, un sarcophage romain de Turquie, une poterie précolombienne du Pérou. En 2016, des œuvres archéologiques pillées à Palmyre (Syrie) : deux bas-reliefs funéraires et une tête de prêtre, arrivés un an ou deux avant le début de la guerre, via le Qatar ou les Emirats arabes unis.

Et comme si toutes ces saisies ne faisaient pas suffisamment mauvais genre, c'est dans ces mêmes années qu'est survenue la chute très médiatisée de celui qu'on surnommait « le roi des Ports Francs » : le Genevois Yves Bouvier, ancien patron de la société de transports spécialisée en art Natural Le Coultre, et premier locataire des Ports Francs de Genève. Il était alors au sommet de sa gloire, développant sa franchise « freeport » à travers le monde, avec l'ouverture d'un site à Singapour en 2010, d'un autre au Luxembourg en 2014 – avec la bénédiction du gouvernement Juncker – et d'autres projets à Dubaï ou en Chine.

En 2015, patatras, [il est arrêté à Monaco. Le milliardaire russe Dmitri Rybolovlev, avec qui Yves Bouvier avait travaillé comme marchand d'art, l'accuse d'escroquerie](#). Une plainte qui a entraîné les deux hommes dans un conflit judiciaire à travers plusieurs continents, des tribunaux monégasques à ceux de Singapour. L'affaire se poursuit aujourd'hui à Genève, où les autorités fiscales suisses réclament 165 millions de francs suisses (152,3 millions d'euros) au « roi » déchu.

Dans ce contexte, l'Etat suisse a été poussé à faire le ménage, appelant à la rescousse l'ancien ministre de l'économie du canton de Genève, David Hiler, pour présider la société des Ports Francs – celle-ci génère, avec les loyers, 25 millions de francs suisses (23 millions d'euros) par an. La presse locale a alors parlé d'opération « mains propres ». Pour échapper au sort qu'a connu, il y a trois ans, [le secret bancaire suisse](#), la plus grande plaque tournante d'art au monde devait à la fois convaincre qu'elle avait changé, qu'elle s'était réformée, tout en restant une référence dans la famille des ports francs, qui s'agrandit d'année en année.

En dix ans, de nouvelles boutures ont vu le jour un peu partout, et prochainement au Royaume-Uni. Promesse de campagne de [Boris Johnson pour l'après-Brexit, le gouvernement britannique, qui vient de lancer une consultation sur le sujet, a pour projet l'ouverture d'une dizaine de ports francs sur son territoire](#) – le premier d'entre eux, dès 2021. L'Union européenne regarde d'un œil inquiet se développer ces nouvelles niches sur son territoire et chez ses voisins. « *Depuis la crise financière de 2008, avec les nouvelles règles entrées en vigueur, on a cru qu'on avait gagné en transparence, analyse la députée européenne Evelyn Regner. Or, c'est à ce moment-là qu'on a commencé à voir des mouvements de biens vers des zones de transit comme les Ports Francs.* »

## **Murs épais et barbelés**

Elue au Parlement européen au sein de l'alliance sociale-démocrate, l'Autrichienne a pris activement part aux comités spéciaux consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale et au blanchiment

d'argent ces dernières années. En mars 2018, avec l'élue portugaise Ana Gomes, elle a pu, à ce titre, visiter les locaux du Freeport Luxembourg. *« On se serait cru dans un film de James Bond, se souvient la députée, impressionnée par les murs épais et les fils barbelés. Quand un camion entre, il y a un contrôle d'identité, mais ils ne regardent pas dans les caisses. En fait, personne ne sait ce qui se trouve là-dedans et à qui ça appartient. »* Les grandes révélations permises par [« LuxLeaks »](#) (2014), [« SwissLeaks »](#) (2015), ou les [« Panama Papers »](#) (2016) avaient contribué à créer un climat en faveur d'une plus grande transparence. *« On avait l'attention du public, analyse Evelyn Regner. Maintenant, c'est plus difficile. Les Etats membres ne sentent plus la pression. »*

La dernière directive en date de l'UE, entrée en vigueur le 10 janvier 2020, renforce pourtant les règles sur l'identification des clients de négociants de biens. Ce qui ne plaît pas à tout le monde. *« Notre métier, c'est la confidentialité, conteste le marchand d'art Raphaël Durazzo, qui se rend plusieurs fois par an dans les Ports Francs de Genève. Ce qui en fait son charme, c'est sa discrétion. »*

De ce côté-là, pas d'inquiétude : l'absence d'un nombre suffisant de douaniers pour effectuer les contrôles et la non-obligation de donner l'alerte en cas de soupçon – désormais imposé aux banques suisses par la Direction générale des douanes à Berne – participent à la permanence d'un épais brouillard. *« Au contraire de l'UE, qui a une régulation très stricte pour combattre le trafic illicite de biens culturels et le blanchiment d'argent, il n'y a pas eu de changement en Suisse, pas de règles spécifiques concernant les marchands d'art », analyse Andrea Raschèr, à l'origine de la loi sur le transfert des biens culturels (LTBC), entrée en vigueur en 2005.*

*« Pour ajouter une couche d'anonymat, nombreux sont les clients des Ports Francs de Genève qui créent une société offshore domiciliée dans les îles Vierges britanniques, et louent un box sous le nom de cette compagnie. » Jake Bernstein, journaliste*

Premier jalon dans le désert du droit suisse sur la question, elle avait, à l'époque, permis la restitution d'objets spoliés à leurs pays d'origine. *« On me surnommait le Kultur Trotskist ! », s'amuse l'ancien chef du service juridique droit et affaires internationales de l'Office fédéral de la culture. « Quand j'étais encore à l'Office, poursuit-il, il y a eu une demande au Parlement de soumettre le marché de l'art aux règles du blanchiment. Mais toutes les tentatives ont été déboutées par le Conseil fédéral. Vous savez, les blanchisseurs choisissent toujours l'endroit où c'est le plus facile. »* Et quand une nouvelle règle réussit à être imposée, comme cette obligation d'inventaire de toutes les œuvres stockées, adoptée en 2009, il existe autant de façons de la contourner. L'anonymat des locataires reste la première d'entre elles.

A son arrivée, un professionnel des Ports Francs se souvient avoir demandé à la direction la liste des locataires. Alors en quête de clients, celui-ci souhaitait leur signaler la présence de son nouvel atelier sur le site. La hiérarchie lui a répondu poliment que cela ne serait pas possible... Il faut imaginer des portes sans nom – pas même de sociétés –, identifiables seulement à leur numéro. *« Pour ajouter une couche d'anonymat, développe le journaliste Jake Bernstein, nombreux sont les clients des Ports Francs de Genève qui créent une société offshore domiciliée dans les îles Vierges britanniques, ou toute autre juridiction de ce type, et louent un box sous le nom de cette compagnie. »*

## Luxueuses maison d'enchères

Il est également possible, pour les propriétaires d'une œuvre, de procéder à sa vente à l'intérieur même des Ports Francs, à huis clos. Derrière les portes fermées, si certaines pièces ressemblent à un simple box dans lequel on a entassé quelques caisses, d'autres, beaucoup plus vastes, sont, à cette fin, aménagées comme de luxueuses maisons d'enchères. « *Un avion atterrit, on prend un taxi et on va voir*, décrit le critique d'art Etienne Dumont. *C'est ce qu'on appelle une vente de personne à personne.* » « *Le comble, ce serait : un tableau qui circule depuis trente ans dans les Ports Francs, et est revendu tous les six mois. C'est possible, mais pas si fréquent que ça* », assure le marchand d'art Raphaël Durazzo.

Jake Bernstein va plus loin : « *Il est concevable que des clients souhaitant blanchir de l'argent mettent en scène des ventes fictives entre différentes compagnies offshore appartenant au même propriétaire. Ainsi, ces compagnies pourraient vendre et acheter des biens à l'intérieur des Ports Francs à un prix exagéré pour donner à ces liquidités supplémentaires l'apparence de la propriété.* »

Andrea Raschèr se souvient avoir été surpris de la réaction négative du canton de Genève, consulté au moment des travaux sur la loi LTBC, au début des années 2000. « *Que Bâle et Zürich soient contre, ça me paraissait logique. Mais Genève ? A l'époque, politiquement, le canton était socialiste.* » A posteriori, la réponse paraît évidente. « *Il y a un nombre important de collectionneurs et de marchands d'antiquités, poursuit le juriste. Et parmi eux, des personnes qui bénéficient de très grandes sphères d'influence.* »

## Un scanner pour limiter la fraude

L'année dernière, la direction s'est équipée d'un scanner mis au point par la start-up suisse ArtMyn, qui permet de produire une image très haute définition, en 5D, d'une œuvre, d'une précision telle qu'elle la rend infalsifiable. Objectif : savoir exactement quelles sont les œuvres stockées et limiter la fraude. Depuis, son utilisation est fortement recommandée... mais pas obligatoire. Et comme toujours, on ne connaît ni le pourcentage des utilisateurs de ce scanner, ni leurs noms. Et s'il est vrai qu'à ce jour Genève est le seul port franc à l'utiliser, sa présence a un effet plus dissuasif qu'autre chose. Comme le reconnaissait lui-même le directeur général des lieux, Alain Decrausaz, dans une interview au journal *24 heures* : il s'agit d'« *inciter à faire sortir les pièces qui pourraient s'avérer litigieuses... et de dissuader ceux ayant quelque chose à cacher de les déposer ici* ».

Sacha Guitry, grand amateur d'art, aimait dire qu'il y avait deux types de collectionneurs : les « collectionneurs vitrine » et les « collectionneurs placard ». La santé florissante des Ports Francs de Genève signe-t-elle la victoire définitive des seconds ? « *Oui, tant que ce ne sont pas des - marchands, des investisseurs ou des pilleurs* », conclut Etienne Dumont.

[Isabelle Mayault](#)